

7 NOVEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 7 novembre 2022 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3
Mme Paquerette Coulombe, conseillère au siège # 4
Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Est absent :

Monsieur Jonathan Massé, maire

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de madame Pâquerette Coulombe, mairesse suppléante. La directrice générale et la greffière-trésorière, madame Linda Imbeault est aussi présente.

Deux (2) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire du 7 novembre 2022

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux

4. CONSEIL

- 4.1 Nomination d'un maire (sse) suppléant(e)

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis
- 5.2 Autorisation de paiement facture des ingénieurs de la FQM pour le projet de remplacement de conduites rue Mgr Ross pour une somme de 3 638,95 \$
- 5.3 Autorisation de paiement facture de Jasmin et Régis Imbeault pour faire des fossés sur la route de Grosses-Roches pour une somme de 4 834,91 \$
- 5.4 Autorisation de paiement facture pour les bacs bruns pour une somme de 26 261,45 \$ incluant les taxes
- 5.5 Avis de motion sur la modification du seuil du règlement sur la gestion contractuelle

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Autorisation de signer la nouvelle entente avec Bell pour le service 9-1-1

7. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

- 7.1 Suivi de dossier école Mgr Ross
- 7.2 Suivi de dossier sur le déneigement du stationnement du havre de pêche
- 7.3 Déneigement des bornes-fontaines, station pompage rue de la Mer, clôture et accès site des bassins, entrée des réservoirs eau potable sur la route de Grosses-Roches, borne sèche à l'Est

8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.3 Suivi de dossier sur l'implantation des bacs bruns et formation d'un comité pour faire du porte-à-porte pour faire de la sensibilisation

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. LOISIRS ET CULTURE

12. AUTRES

- 12.1 Discuter du bassin des élèves du primaire qui fréquentent les écoles de Les Méchins et Sainte-Félicité

13. VARIA

- 14. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)
- 15. Période de questions
- 16. Levée de l'assemblée

2022-11-211 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance 7 novembre 2022 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à la documentation 72 heures à l'avance.

ADOPTÉE

2022-11-212 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance 4 octobre 2022 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022.

ADOPTÉE

2022-11-213 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE 5 OCTOBRE AU 7 NOVEMBRE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 5 octobre au 7 novembre 2022, pour un montant 81 887,22 \$ numérotés consécutivement de 3977 à 3993 pour les chèques de payes et de 6565 à 6612 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

2022-11-214 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS VOLET GÉNIE — PROJET REMPLACEMENT DE CONDUITES RUE MGR ROSS — FACTURE # 5422

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Fédération Québécoise des municipalités facture # 5422 – 3 638,95 \$
Gestion de projet, surveillance bureau, surveillance chantier, visite terrain

QUE le montant de la dépense sera affecté à l'aide financière provenant de la TECQ 2019-2023 pour le projet de réparation de conduites pluviales rue Mgr Ross et le pavage.

ADOPTÉE

2022-11-215 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — JASMIN ET RÉGIS IMBEAULT INC — CREUSAGE DE FOSSÉS ROUTE GROSSES-ROCHES — FACTURE # 06104

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Jasmin et Régis Imbeault Inc # 06104 – 4 834,18 \$
Creusage de fossés route de Grosses-Roches

QUE le montant de la dépense sera affecté à l'aide financière provenant du MTQ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

ADOPTÉE

2022-11-216 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — IPL NORTH AMERICA INC. — ACHAT BACS BRUNS – FACTURE # CD-10002204940

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- IPL North America Inc. # CD-10002204940 – 26 261,45 \$
Bacs bruns

QUE le montant de la dépense sera affecté au surplus accumulé et une partie provenant d'un programme d'aide financière pour la mise en place de la collecte des matières organiques (demande d'aide financière regroupée avec la ville de Matane).

ADOPTÉE

2022-11-217 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — LES ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS – PAVAGE ET RÉPARATION DE CONDUITES RUE MGR ROSS — DÉCOMPTE # 2

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Les Entreprises D'Auteuil et Fils : 301 849,32 \$
Décompte # 2

QUE le montant de la dépense sera absorbé par la subvention provenant de la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

2022-11-218 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 359

Le conseiller monsieur Dominique Ouellet, donne avis de motion qu'il présentera ou fera présenter, séance tenante, le projet de règlement 359 modifiant le règlement numéro 346 sur la gestion contractuelle afin de modifier le seuil d'appel d'offres à 121 200 \$ tel que décrété par les Affaires municipales le 31 août 2022 et qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce Conseil.

Le projet de règlement numéro 359 est déposé séance tenante.

2022-11-219 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR NOUVELLE ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION

Considérant que la présente Entente est conclue entre la Municipalité de Grosses-Roches, situé au 122, rue de la Mer C.P. 69, Grosses-Roches (Québec) G0J 1K0 (« l'autorité 9-1-1 ») ET BELL CANADA, une société dûment constituée en vertu des

lois du Canada et située au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, immeuble A7, Verdun (Québec), H3E 3B3 (« Bell ») ;

Considérant que le service 9-1-1 de prochaine génération remplace le service 9-1-1 évolué (« 9-1-1 E ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout ;

Considérant qu'il y a lieu de signer l'entente à intervenir entre les parties pour officialiser le transfert ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise M. Jonathan Massé, maire et Mme Linda Imbeault, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

ADOPTÉE

2022-11-220 DÉNEIGEMENT DU TERRAIN DES BASSINS ET DE LA CLÔTURE - STATIONNEMENT STATION DE POMPAGE RUE DE LA MER — BORNE SÈCHE À L'EST DU VILLAGE — STATIONNEMENT DES RÉSERVOIRS SUR LA ROUTE DE GROSSES-ROCHES — BORNES-FONTAINES DANS LE VILLAGE - HIVER 2022-2023

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches mandate Service de déneigement Denis Veilleux pour le déneigement des endroits suivants pour l'hiver 2022-2023 :

Bornes-fontaines dans le village : 80 \$/heure

Borne sèche à l'est du village : 450 \$

Stationnement de la station de pompage sur la rue de la Mer : 400 \$

Terrain des bassins et clôture : 500 \$

Stationnement des réservoirs sur la route de Grosses-Roches : 450 \$

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Une personne pose une question sur les bacs bruns.

2022-11-221 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Afin de poursuivre l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

D'ajourner la présente assemblée à lundi le 14 novembre à 19 h 30, il était 19 h 47.

ADOPTÉE

La présidente d'assemblée et mairesse suppléante
Pâquerette Coulombe

La directrice générale et greffière-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Pâquerette Coulombe, mairesse suppléante de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 7 novembre 2022, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Pâquerette Coulombe, mairesse suppléante

Date